

LE CADASTRE DIT NAPOLEONIEN

La page 4 du dossier d'inventaire, réservée à la « localisation cadastrale ancienne », nous oblige à consulter le cadastre correspondant, appelé parfois « cadastre napoléonien » pour une question de paternité.

C'est après la conclusion de la paix de Tilsitt que Napoléon décida de faire cadastrer la totalité du sol français, systématiquement et uniformément. La loi ordonnant l'établissement du cadastre est du 15 septembre 1807. L'opération dura presque un demi-siècle.

En 1808, 1248 communes ont été cadastrées ;

En 1811, 5243 ;

En 1814, 10 000 ;

En 1850, ce fut au tour des dernières.

Le cadastre coûta 160 millions de francs (trois francs par hectare, soit environ un franc par parcelle. Travail gigantesque qui aboutit donc à un répertoire de 160 millions de parcelles !

Le cadastre napoléonien comprend trois parties : le plan, l'état de sections et la matrice.

Le plan est en ligne sur le site Internet des archives départementales, www.archives.cg24.fr

l'état de sections et la matrice se trouvent parfois en mairie, parfois aux archives départementales (cotes 63 P n, n variant selon les communes).

LE PLAN

On peut constater sur les exemplaires les mieux conservés le soin apporté à la confection de ce document et la magnificence du résultat obtenu. Un énorme « cahier » à la couverture fortement cartonnée et couverte de toile noir contient des feuilles de format 0,70 sur 1 m ; il y a une, deux ou plusieurs feuilles par section, plus, en tête du cahier, un plan d'assemblage représentant le découpage de la commune en sections et, éventuellement, le découpage des sections elles-mêmes.

L'échelle choisie étant 1/2000 ou 1/2500 selon les communes, les dimensions des feuilles fixaient l'étendue maximum représentable du terrain. Cela a conduit à découper le territoire de la commune, de la manière la moins inégale possible, en portions que l'on nomme sections, chacune d'elles étant désignée par une lettre majuscule : A, B, C, etc., suivie d'un nom de lieu-dit s'y trouvant (exemple montferrandais : section B dite du Tournier). Il arrive fréquemment qu'une section soit elle-même découpée et représentée par parties sur des feuilles distinctes. On aura ainsi par exemple : section B - première feuille, section B - deuxième feuille, etc. Le nombre de feuilles est donc toujours (sauf cas exceptionnel) supérieur à celui des sections.

Dans chacune des sections (et non dans chacune des feuilles), les parcelles sont numérotées de 1 à N, N variant évidemment d'une section à l'autre.

Pour retrouver une parcelle sur un plan, il faut donc connaître trois éléments : 1) la section, 2) la feuille, 3) le numéro de la parcelle (exemple : section B, deuxième feuille, n° 307).

Sur le plan, on reconnaît au premier coup d'oeil :

Les routes et les chemins publics en trait noir plein,

Les chemins privés en trait noir pointillé,

Les bâtiments coloriés en rouge,

Les cours d'eau, les mares en bleu clair,

Et obligatoirement l'orientation cardinale de la feuille.
 On pourra aussi trouver des fragments agrandis à l'échelle 1/1000 ; ce sont tous les ensembles agglomérés de maisons ou de bâtiments, tels que bourg, village ou hameau.

L'ETAT DE SECTIONS

C'est en quelque sorte la « photographie instantanée » de la situation des parcelles au moment du relevé du plan. Le document original est un gros registre cartonné toilé, relié de cuir, de format voisin de 0,30 sur 0,48 m. Les sections s'y suivent dans l'ordre alphabétique et les parcelles y sont inscrites par numéros croissants.

NOMS, PRÉNOMS, PROFESSIONS ET DEMEURÉS des Propriétaires.	NUMÉROS DU PLAN.	CANTONS, TRIAGES ou LIEUX DITS.	NATURE des PROPRIÉTÉS.	CONTENANCES			CLASSES.	REVENUS		NOMBRE d'OUVERTURES imposables.	
				HECT.	ARES.	CEN.		FR.	C.	Portes occluses, châssis closés et de barrages.	Portes ou fenêtres ouverts.
									B.	B.	
Sagnette Juste au Couvent	39	le Couvent Pays	Orme	20	10		3	10			
Vivier la M ^{re} B ^{te} filles	40	le Couvent	Châtaignier	1	14	00	2	29			
Vivier	41		Orme	1	10	20	3	11			
Vivier la M ^{re} B ^{te} filles Rondelles	42		Orme	17	30		4	5			
Vivier	43		Châtaignier	17	30		2	3			
Vivier la M ^{re} B ^{te} filles	44	le Couvent	Orme	17	30		1	39			
Sagnette Michel filles	45		Châtaignier	11	30		2	6			
Vivier la M ^{re} B ^{te} filles	46		Orme	11	30		3	10			

Photo 1

Chaque page, que l'on nomme ici feuillet, est divisée en 8 colonnes (cf. photo 1), à savoir :

Colonne n°1 : nom, prénom, profession et domicile du propriétaire

Colonne n°2 : numéro de la parcelle

Colonne n°3 : lieu-dit

Colonne n°4 : nature de la parcelle

Colonne n°5 : la contenance ; la parcelle est divisée en 3 sous-colonnes (ha, a, ca)

Le total des contenances du feuillet est fait en bas de colonne.

Colonne n°6 : classe (de 1 à 6)

N'oublions pas que le cadastre est un document fiscal et que la classe de la parcelle sert à fixer l'impôt.

Colonne n°7 : le revenu ; colonne divisée en 2 sous-colonnes (fr., c)

Total des revenus du feuillet fait en bas de colonne.

Colonne n°8 : nombre d'ouvertures imposables ;

Colonne divisée en 2 sous-colonnes, la première pour les portes cochères, charretières et de magasin, la seconde pour les portes et fenêtres ordinaires.

Il n'est pas exceptionnel, uniquement dans le cas d'une parcelle bâtie, qu'un même numéro occupe deux lignes, pour faire la distinction entre le bâtiment lui-même et le sol sur lequel il est construit. On voit par exemple, sur le fragment de feuillet reproduit de l'état de sections de Montferrand-du-Périgord (photo 2) que c'est le cas de la parcelle n°51. Au contraire, la parcelle n°54 n'est pas dans ce cas ; cependant le rédacteur a eu un repentir dans la colonne n°6 où la dite parcelle occupe bien deux lignes.

Barjou	49	Comme	1 60	4	17
Barjou	50	Comme	1 30	1	13
Barjou	51	Comme	4 20	1	1 03
Barjou	51	Comme		6	1 2
Barjou	52	Comme	1 60	2	90
Barjou	53	Comme	3 80	1	82
Barjou	54	Comme	4 20	1	1 21
Barjou	55	Comme	10 90	4	0 22
Barjou	56	Comme	1 50 00	1	55 04
Barjou	57	Comme	1 19 60	3	2 39
					13 10 70
					85 72

Photo 2

On notera aussi qu'une parcelle n'étant pas forcément de qualité constante sur toute sa surface (surtout quand sa superficie est très importante), elle peut être fractionnée en éléments de classes différentes. Voyez (photo1) la parcelle n°41 (2 ha 40 a 30 ca) dont une moitié est de classe 3, un quart de classe 4 et le dernier quart de classe 5. Mais voyez aussi la parcelle n°39, beaucoup plus petite que la précédente (30 a 10 ca) qui fait néanmoins l'objet d'un double classement, un tiers en classe 3 et les deux tiers restant en classe 4.

A la fin de chaque section, feuille après feuille du plan, se trouve une page récapitulative des contenances et des revenus imposables qui ont été additionnés au bas de chaque feuillet (au bas de notre exemple de feuillet, photo 2 : 13 ha 10 a 70 ca et 85 fr. 72 c respectivement).

LA MATRICE

A partir de 1821 et jusqu'en 1882, la matrice est d'un modèle uniformisé et contient indifféremment les parcelles bâties et non bâties. A partir de 1882 (on est toujours dans ce que l'on appelle « cadastre anciens »), conformément à une loi de juillet 1881, une matrice spéciale a été établie pour les propriétés bâties. Elle a été utilisée jusqu'en 1910 et la matrice originelle jusqu'en 1912 pour les propriétés non bâties.

Cette matrice est en fait un livre de comptes des contribuables propriétaires des parcelles, classés dans l'ordre alphabétique de leur nom. Elle se présente comme un registre de même format et de même aspect extérieur que l'état des sections, mais beaucoup plus épais et quelques fois divisé en deux volumes dans le cas des communes importantes, et plus encore pour les villes proprement dites. Les pages portent ici le nombre de folios. Au début de la matrice on trouve une liste alphabétique des propriétaires avec le numéro du folio où ils se trouvent. Les gros propriétaires occupent plusieurs folios, certains rejetés en fin de registre par manque de place.

Les noms qui figurent sur la liste alphabétique dans son état originel, qui sont les mêmes que ceux qui sont inscrits en tête des folios, sont ceux que l'on trouve dans l'état de sections. Mais contrairement à ce dernier qui est un document immuable, la matrice est en constante évolution par suite des mutations dont les parcelles font l'objet. Des noms sont ajoutés, d'autres supprimés, des parcelles migrent d'un folio à un autre ; ce sont tous ces changements qu'il importe de bien savoir lire pour interpréter sans erreur le contenu de la matrice. C'est sur ce problème que nous allons désormais nous pencher.

FOLIO 1121

Numéros des lignes	NOMS, PRENOMS, PROFESSIONS ET DEMEURS des Propriétaires et Usufruitiers.	ANNÉE de la mutation. entrée sortie section.	INDICATION		CONTENANCE INDURANCE			REVENU			FOLIOS de la section d'où sont sortis et où sont passés les articles vendus ou achetés. Total de l'état à	
			de la section de plus.	DES CANTONS ou lieux dits.	DE LA NATURE de la propriété.	par			par			
						parcelle.			parcelle.			
						Ha.	Arc.	Cen.	Fr.	C.		Fr.
1	<i>Rogeste E...</i>	1814	C. 912	1 ^{er} Canton	1 ^{er} Nature	20.00	2	4	17	200	65	
2	<i>Silvanus...</i>	1812	C. 912	2 ^e Canton	2 ^e Nature	15.00	2	4	17	150	77	
3	<i>in Cham...</i>	1814	C. 912	3 ^e Canton	3 ^e Nature	86.60	2	4	17	80	17	
4		1812	C. 912	4 ^e Canton	4 ^e Nature	1.26	14	10	10	5	6	
5		1812	C. 912	5 ^e Canton	5 ^e Nature	11	14	12	11	11	377	
6												
7												

Photo 3

Auparavant examinons la composition générale d'un folio. Il est divisé en 8 colonnes (cf. photo 3) :

Colonne n°1 : numéro de la ligne

Colonne n°2 : nom, prénom, profession et domicile du propriétaire

Colonne n°3 : année de la mutation ;

Divisée en deux sous-colonnes, la première pour la date d'entrée de la parcelle dans les biens du titulaire du compte, la seconde pour la date à laquelle il en est sorti

- Colonne n°4 : indication ; divisée en 4 sous-colonnes :
 - Lettre d'identification de la section,
 - Numéro de la parcelle,
 - Lieu-dit
 - Nature de la propriété
- Colonne n°5 : contenance imposable ; deux sous-colonnes : contenance partielles
 - Par parcelle, contenance totale, elles-mêmes scindées en 3 pour chacune des unités de superficie employées (ha, a, ca).
- Colonne n°6 : la classe
- Colonne n°7 : le revenu ; même sous-colonnes que la contenance
 - Deux colonnettes par sous-colonne pour fr. et c.
- Colonne n°8 : numéros des folios de la matrice d'où sont tirés (sous-colonne gauche)
 - Et où sont portés (sous-colonne droite) les parcelles concernées par une mutation.

A la suite d'une mutation, une parcelle change de propriétaire, donc aussi de folio. Les renseignements portés ici sont particulièrement utiles, voire indispensables, pour identifier les propriétaires successifs.

Examinons maintenant le cas particulier du folio 13 de la matrice cadastrale de Montferrand-du-Périgord (photo 4).

Noms des lignes	NOMS, PRENOMS, PROFESSIONS ET DEMEURES des Propriétaires et Usufruitiers.	ANNÉE de la mutation.	INDICATION				CONTENANCE IMPOSABLE				REVENU				FOLIO de la matrice d'où sont tirés les parcelles concernées par une mutation.	
			de la section.	du canton de plan.	DES CANTONS ou lieux dits.	DE LA NATURE de la propriété.	par parcelle.		CLASSE	par parcelle.		TOTAL.	TOTAL.			
							Ha.	A.		Ca.	Fr.		C.	Fr.		C.
							TOTAL.			TOTAL.						
1	...	1844	A 100		
2	...	1846	B 100		
3	...	1844	C 100		
4		
5		
6	...	1842		
7	...	1844		
8		
9		
10		
11		
12		
13	...	1846		
14	...	1846		
15		

Photo 4

Le premier nom qui y figure est celui de Pierre Barjou aîné, serger à Montferrand. A droite, la description des 13 parcelles qu'il possédait ici en 1848 (date d'établissement du cadastre dans cette commune) occupe 14 lignes : il y a une ligne supplémentaire parce que la parcelle C 65 nécessite deux lignes à elle seule pour la raison déjà invoquée à propos de l'état de section (distinction entre le bâtiment et le sol sur lequel il est construit). Le nom de Pierre Barjou est rayé et celui d'André Barjou, dit l'aîné (fils du précédent), habitant au bourg, ajouté en dessous. La date de 1891 est importante : c'est celle où André a hérité des biens de son père (quand le patronyme diffère, il s'agit le plus souvent du gendre). Le nom d'André est également rayé, ainsi que la totalité du folio. Toutes les parcelles ont donc changé de propriétaire.

Les nouveaux propriétaires vont donc se trouver (colonne 8 droite) au folio 420 pour la parcelle B 430 (date de la mutation 1846), au folio 421 pour les parcelles C 925 et 926 (date de la mutation : 1846), et au folio 727 pour toutes les autres (date de la mutation : 1894) sauf une.

L'exception de la parcelle 65 doit retenir notre attention. C'est le cas particulier déjà signalé d'une parcelle bâtie : la ligne 5 est relative au sol, la ligne 6 à la maison proprement dite. En 1882 on a, comme nous l'avons dit plus haut, ouvert une matrice exclusivement réservée aux propriétés bâties. La maison a donc été rayée ici pour être portée dans cette matrice particulière (c'est ce qu'indique la lettre B en marge) dans la case n°1. On reviendra plus bas sur ce point.

Il est facile ensuite de suivre le destin de ces parcelles.

Le folio 421 (photo 3) est celui d'Etienne Geneste, meunier à Chamoy. On y retrouve bien les parcelles C 925 et 926, entrées en 1846 venant du folio 13, puis changeant à nouveau de propriétaire en 1862 et 1874 où on les retrouvera aux folios 377 et 673.

On analysera de la même façon le folio 727 (photo 5).

FOLIO 727

N° de la ligne	NOMS, PRENOMS, PROFESSIONS ET DEBOUTES des Propriétaires et Usufructiers.	ANNÉE de la mutation.	INDICATION		CONTENANCE DENOMBRÉE			REVENU		VIGNES de la section et en tant parcelles ou articles vendus ou achetés.					
			de la section.	de nombre du plus.	DES CARTONS ou lieux dits.	DE LA NATURE de la propriété.	par parcelle.	TOTAL.	CLASSE		par parcelle.	TOTAL.			
													Hec.	Are.	Cen.
1	Barjou aîné	1848	C	66	Montferrand	Jardin	1 40	1 40	1	83		83			
2	dit Paul gendre	1894	A	1092	a. Bouvier	château	21 80	4 50 80	1	2 58		50 17 13			
3	Barriat, au Bourg	1894	B	662	dit de Paul	maison	6 40	21 09 70	2	1 44		21 09 70			664
4		1894		663		maison	22 10	22 00 70	1 00	3 70		41 21 0			663
5				65	Montferrand	H. M. Gen	5 60	51 99 10	1	1 38		4 55 70			
6				113		terre	51 70	51 61 70	3 00	6 20		624 20			
7		1874		174	dit de Paul	vigne	51 90	51 61 70	1	2 57		4 83 70			929
8		1874		175		terre	44 20	44 56 50	1 00	1 25		3 32 07			815
9		1874	C	222	Ville	vigne	1 13	110	0	2 20		8 02			342
10		1874	C	223	dit de Paul	vigne	36 40		1	3 10		112			555
11		1874	C	224		terre	1 16	40	1	2 20		10 47			815

Photo 5

Revenons maintenant sur le sort de la maison C 65 que nous devons aller chercher dans la matrice des propriétés bâties. Cette matrice n'est pas divisée en folios mais en cases

numérotées, chaque page comprenant deux cases. La case 1 est bien celle de Pierre Barjou comme l'indiquait le folio 13 de la précédente matrice (cf. photo 6)

La case ressemble beaucoup au folio dans sa disposition, à deux détails près. Elle ne comporte sur ses lignes que des propriétés bâties et les noms des propriétaires successifs, au lieu de s'empiler dans une colonne, se superposent sur des lignes non numérotées prévues à cet effet. En fin de chacune de ces lignes se trouve inscrite la date de la mutation.

(Circ. du 17 Septembre 1881, n° 615, Mod. n° 3.)

LIGNES.	INDICATION			CLASSE.	REVENU		CASES DE LA MATRICE d'où sont tirées et où sont portées les propriétés acquises ou vendues		ANNÉE de LA MUTATION.		NOMBRE D'OUVERTURES imposables.		
	de la section.	du numéro du plan.	DU LIEU-DIT, du quartier, de la rue, etc.		de LA NATURE de la propriété.	par PROPRIÉTÉ.	TOTAL.	Tiré de	Porté à	Entrée.		Sortie.	Autres catégories.
1	C	65	Montfermeil	Maison	3	11 ^{fr.} 12 ^{c.}	12 ^{fr.}	12 ^{fr.}		1873			
2	B	71	Pinel	maison		12 ^{fr.} 12 ^{c.}	12 ^{fr.}	6		1895		12 ^{fr.}	
3	C	94	Montfermeil	maison		11 ^{fr.} 12 ^{c.}	12 ^{fr.}	6		1898	10	12 ^{fr.}	
4													
5													

(CASE 1 —)

Photo 6

En fin de matrice ou aussi bien en son début, des pages sont réservées pour des diminutions ou des augmentations. Il s'agit de modifications (entraînant le réajustement de l'impôt) apportées aux parcelles bâties (agrandissement, destruction, changement d'affectation, etc.) ou aux parcelles non bâties (par exemple cession de terrain pour le passage d'une voie publique). Leur lecture ne présente pas de difficultés particulières et on y trouvera des renseignements intéressants concernant l'histoire des éléments du patrimoine.